

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Durée : 1 heure

MERCREDI 14 JUIN 2000

CAP associées à des BEP

CAP Magasinage et Messagerie + Distribution et commercialisation des produits alimentaires + Distribution et commercialisation des équipements automobiles + Vente relation clientèle - vente conseil + Cuisine + Restaurant + Hébergement

Ce sujet comporte 3 pages

NOM : Prénom : N° d'inscr. :

SANTE ET ALCOOLISME - 10 points

M. MARTIN est magasinier dans une entreprise de produits chimiques. Après un déjeuner accompagné de boissons alcoolisées pris sur le lieu du travail, M. MARTIN reprend son travail avec 3/4 d'heure de retard. Enervé, oubliant de mettre des gants, il renverse un bidon mal fermé. Des projections de liquide corrosif atteignent son visage et ses mains. A l'hôpital, une prise de sang révèle un taux d'alcoolémie de 1,2 g/l.

DOCUMENT 1

L'alcool dans l'organisme

De la bouche, l'alcool passe dans l'estomac et dans l'intestin où il se diffuse d'autant plus rapidement que le titre de la boisson alcoolique est élevé. Si l'estomac est vide, l'alcool est absorbé rapidement.

L'alcool est conduit par le sang jusqu'au foie qui élimine 95 % de l'alcool ingéré, progressivement et à vitesse constante.

Au-delà d'une certaine quantité d'alcool, il y a "embouteillage" ; le foie ne peut accélérer son rythme de fonctionnement. L'alcool accumulé alors dans le sang se propage dans tout le corps par l'intermédiaire du coeur qui l'envoie vers les organes : cerveau, reins, poumons...

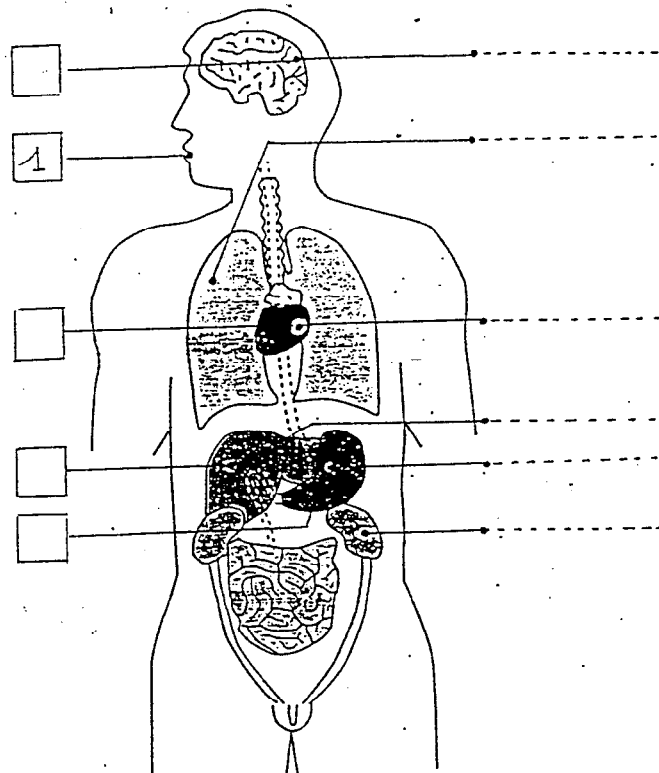
En vous aidant du document 1, indiquez sur le schéma ci-dessous :

1 - A droite le nom des organes.

3 pts

2 - A gauche le trajet de l'alcool dans l'organisme en numérotant dans un ordre chronologique le passage de l'alcool dans les organes.
(ex. : bouche → n° 1)

2 pts



3 - Citez deux maladies provoquées par l'alcool et les organes atteints.

2 pts

4 - Citez deux conséquences de l'alcool sur le comportement de l'individu.

1 pt





5 - Quels conseils donneriez-vous à M. MARTIN afin de cesser de boire ?

2 pts

CONSOMMATION ET ETIQUETAGE - 4,5 points

1 - Dans le tableau ci-dessous, cochez la case correspondant au danger encouru pour chaque pictogramme.

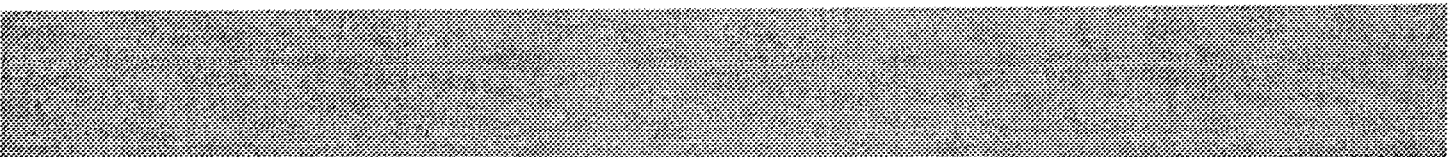
4 pts

	DANGERS ENCOURUS			
	Inflammable	Toxique	Corrosif	Nocif - Irritant
				
				
				
				

2 - Que signifie le pictogramme ci-dessous ?

0,5 pt





VIE PROFESSIONNELLE ET REGLEMENT INTERIEUR - 5,5 points

DOCUMENT 2

Règlement intérieur (extraits)

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1 - Le présent règlement intérieur, conformément à la loi, fixe :

- les règles relatives à l'hygiène et la sécurité de l'entreprise.
- les règles relatives à la discipline.
- Les procédures et sanctions disciplinaires ainsi que les dispositions relatives aux droits de la défense de salariés.

1.2 - Le présent règlement s'applique à l'ensemble des salariés et apprentis, sans restriction, ni réserve.

Article 2 - Hygiène

2.1 - Les salariés doivent se soumettre aux visites médicales légalement obligatoires (visites d'embauche, visite annuelle, visite de reprise du travail, etc.).

2.2 - Il est interdit de fumer dans les locaux de travail.

Il est interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de travail des boissons alcoolisées et des drogues.

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'entreprise en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue.

Article 3 - Sécurité

3.5 - Les salariés sont tenus d'utiliser tous les moyens de protection individuelle ou collective mis à leur disposition (port de casque, gants, bottes, fournis par l'entreprise).

Article 7 - Horaire de travail

7.1 - Tout salarié doit se conformer aux horaires de travail affichés dans l'entreprise.

7.2 - Il est formellement interdit de pointer pour une autre personne, sous peine de sanction.

Article 8 - Retards - Absences

8.3 - Toute absence quel qu'en soit le motif, devra être justifiée dans un délai de 48 heures et en cas de maladie ou d'accident par l'envoi d'un certificat médical.

8.4 - Tout retard doit être justifié auprès du responsable du service.

Article 14 - Sanctions

Tout manquement à la discipline pourra, en fonction de la gravité des fautes et de leur répétition, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions classées ci-après :

- Avertissement écrit.
- Mise à pied : suspension temporaire sans rémunération.
- Licenciement, avec ou sans préavis, et indemnités de licenciement.

1 - Quelle est la personne chargée d'établir le règlement ? 1 pt

2 - A partir de combien d'employés est-il obligatoire ? 1 pt

5 10 20 50 (cochez la bonne réponse)

En vous aidant du document 2 ci-dessus "Règlement intérieur" vous répondrez aux questions suivantes :

3 - M. MARTIN n'a pas respecté le règlement intérieur. 1,5 pt
Donnez trois motifs de son manquement à la discipline.

4 - M. MARTIN arrive en retard à son travail. 1 pt
Citez les deux articles du règlement qui se rapportent à ce problème.

5 - L'employeur décide de pénaliser M. MARTIN. 1 pt
Quelle sanction peut-il prendre ?
